



## Règlement d'obtention du forfait de bienvenue

### 1. Exigences à satisfaire pour l'obtention du forfait

Tout nouveau commerce désirant se prévaloir des gratuités offertes dans le forfait de bienvenue devra répondre aux critères suivants :

- Le commerce doit participer à la diversité commerciale du milieu et;
- Le commerce doit contribuer à l'apport d'un certain achalandage pour le secteur;
- Le commerce doit être situé dans la zone commerciale couverte par la société de développement commercial du centre-ville (secteur de la rue Saint Étienne compris entre la pharmacie Jean Coutu et Produits Sanitaires Optimum)

Une demande par écrit devra être présentée au comité de sélection qui sera chargé de l'évaluation des candidatures. Cette demande devra être fournie en remplissant le formulaire conçu à cette fin (joint au document). Elle peut être accompagnée du plan d'affaire de l'entreprise.

Une copie du bail de location et le numéro d'immatriculation de l'entreprise sera obligatoire à l'obtention du forfait.

### 2. Catégories de commerces recherchés

Les commerces recherchés sont d'abord ceux qui répondent aux critères exprimés ci-haut. En voici quelques exemples : épicerie fine, tabagie avec presse internationale et café terrasse et/ou internet.

Exceptions :

Certains commerces demeurent inadmissibles au forfait : les salons de coiffure et de bronzage ainsi que les commerces saisonniers en font parti.

**3. Évaluation de la demande**

Le comité de sélection évaluera la demande qui lui est fournie. Lors de l'exercice, le ou la commerçant(e) intéressé(e) par le forfait pourra aussi venir présenter en personne son concept d'entreprise aux gens du comité.

Après analyse de la demande, les gens du comité auront un délai de 30 jours pour délibérer positivement ou négativement sur l'obtention du forfait au nouveau commerçant. La décision sera rendue par écrit.